

Présents : Mesdames Valérie SIMOENS, Sophie BOREL, Isabelle VEYRET, Marie-Pierre VEYRET, Nathalie VEHIER
Messieurs Patrice FERROUILLAT, Geoffrey GIRARD, Claude BOREL, Yann CURTET, Julien DOLIN, Grégory REYNAUD-DULAURIER, Bastien MICHALLET, Eric THEIL

Absents et excusés : Bernard TARRADE

Secrétaire de séance : Sophie Borel

Début de la séance : 20h00

I/ Convention commune/SMVIC centre de loisirs 2021

(Délibération 2021-22)

M. le Maire rappelle la sollicitation de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté pour une collaboration entre la commune de Cognin-les-Gorges et les services de la SMVIC afin de mettre en place un accueil collectif de mineurs intercommunal sur la commune de Cognin-les-Gorges, du 07/07/2021 au 01/09/2021.

Il donne lecture du projet de convention entre la commune et la SMVIC pour l'organisation de cet accueil de loisirs intercommunal :

La commune de Cognin-les-Gorges mettra gracieusement à disposition les locaux de la salle des fêtes ainsi que la cantine et la cuisine.

Une classe de l'école sera également affectée pour une salle de repos pour les 3/6 ans.

La commune devra mettre à disposition gracieusement un agent communal (23.5h/semaine) pour le service de restauration et l'entretien des locaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE La mise en place d'un accueil de loisirs selon les modalités définies par la convention(cı-ıoınte)
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et le charge de mettre en place l'accueil de loisirs intercommunal sur la commune de Cognin-les-Gorges du 07/07/2021 au 01/09/2021

II/ Convention commune et la société de projet SPBR1/exploitation borne de recharge électrique

(Délibération 2021-23)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'en 2020, TE38 a attribué une délégation de service public à la société Easy Charge, dont la filiale SPBR1 est en charge de l'exploitation du développement du réseau de bornes de recharge publiques, eborn, dont la commune de Cognin-les-Gorges fait partie.

SPBR1 est une société de projet constituée par Easy Charge et le Fonds de Modernisation Ecologique des Transports (FMET) géré par DEMETER.

Dans ce contexte de changement d'exploitant, les précédentes conventions d'occupation du domaine public des bornes de recharge électrique existantes sont caduques et doivent être remplacées par un nouveau document signé entre la commune et la société de projet SPBR1.

Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention et le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la société de projet SPBR1

III/ Convention financière avec le Département / Implantation feux tricolores

(Délibération 2021-24)

Contexte :

La commune de Cognin-les-Gorges souhaite réaménager le carrefour situé entre les RD 1532 et 22 et la rue du 29 Janvier 1944 en agglomération par la réalisation d'un carrefour à feux.

Le projet visant à sécuriser les traversées piétonnes sur la commune de Cognin-les-Gorges en agglomération ne revêt pas d'intérêt départemental, cependant le Département souhaite apporter une participation financière à la commune pour les travaux relatifs à l'implantation de feux tricolores

Le montant prévisionnel des travaux relatif au carrefour à feux s'élève à 117 069 € HT

Le montant de la participation du Département s'élève à 35 000 € HT.

Une convention financière a été rédigée, Monsieur le Maire en donne lecture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve cette convention financière et autorise Monsieur le Maire à la signer.

IV/Achat tracteur et financement

(Délibération 2021-25)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que des lettres de consultation ont été envoyées à différents fournisseurs pour l'acquisition d'un tracteur à l'état neuf.

Il a été demandé une reprise de l'ancien tracteur et de l'épareuse à soustraire du prix d'achat du nouveau tracteur.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, les devis reçus et demande au conseil municipal de délibérer sur le choix d'un fournisseur.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des membres présents décident :

- D'acheter un tracteur CASE IH FARMALL 85 C CABINE au fournisseur Equip Agri, sis à Beaulieu (38) pour un prix HT de 52 000 € auquel se soustrait la reprise du tracteur actuel : 7 000 € et la reprise de l'épareuse : 3 000 € soit un prix final de 42 000,00 € HT (50 400,00 € TTC)
- De demander un financement sur 5 ans auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de CASRA Valence comme suit :
- Total emprunté 50 400,00 € à un taux d'intérêt fixe de 0.79 % avec une première échéance en juillet 2021 :

Juillet 2021 : échéance de 9 959.04 €

Juillet 2022, 2023, 2024 et 2025 : échéance de 10 321.92 €

Soit un coût final de 846.72 € (intérêts)

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat (devis...) ainsi que le contrat de prêt auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de CASRA Valence

V/ Choix des entreprises marché « Requalification des traversées et entrées de village / Entrée Nord »

(Délibération 2021-26)

Contexte : Un appel d'offres a été lancé pour le marché de travaux 2021-1 « requalification des traversées et entrées de village / Entrée Nord ». La date limite de remise des offres était au 14/05/2021.

Il y a eu **7 offres déposées pour le lot 1 (Signalisation lumineuse et tricolore)** :

- Epsig, Gojon Siletra, Bouygues, Serfim, Aximum, Seb, Sobeca

et **3 offres pour le lot 2 (V.R.D et aménagements paysagers)** qui comprend 1 tranche ferme et 2 tranches optionnelles :

-Care TP, Toutenvert, Sports et Paysages.

L'analyse des offres a eu lieu le 03/06/2021 par le bureau d'études Cambium, maître d'œuvre du marché.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le tableau d'analyse des offres, il rappelle les critères d'attribution :

Le prix des prestations : 40%

La valeur technique de l'offre : 60 %

Il ressort après comparaison des différentes notes obtenues que les entreprises retenues sont :

Pour le lot 1 : Serfim dont l'offre de prix est de 39 160.20 € HT (46 992.24 € TTC)

Pour le lot 2 : Toutenvert dont l'offre de prix est de :

- **Tranche ferme : 337 106.70 € HT (404 528.04 € TTC)**
- **Tranche optionnelle 1 : 63 103.25 € HT (75 723.90 € TTC)**
- **Tranche optionnelle 2 : 66 417.28 € HT (79 700.74 € TTC)**
- **Total toutes tranches : 466 627,23 € HT (559 952,68 € TTC)**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le choix des entreprises à l'appui du tableau d'analyse des offres.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuvent le tableau d'analyse des offres présenté

- Décident d'attribuer :

- **le lot 1 à l'entreprise SERFIM T.I.C., 2 chemin du Génie –BP83, 69633 Vénissieux Cédex**
- **le lot 2 au groupement Toutenvert – Mandier -Chambard dont le mandataire est l'entreprise Toutenvert, 25 ZI la Gloriette – 38160 Chatte**

-Autorisent Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement, pour un montant de 39 160.20 € HT pour le lot 1 et pour un montant de 337 106.70 € HT pour le lot 2 qui correspond à la tranche ferme du lot.

VI/Achat parcelles dans le cadre de l'ENS des Gorges du Nan

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de faire une offre d'achat pour 3 parcelles appartenant aux consorts Martinet

- la parcelle cadastrée A 575 aux Bâties d'une surface de 2238 m²

- la parcelle cadastrée B 168 aux Rivoires d'une surface de 1920 m²

- la parcelle cadastrés B 169 aux Rivoires d'une surface de 16270 m²

La parcelle A 575 serait mise à disposition de l'Association Communale de Chasse Agréée pour installer un local pour leur association.

Les parcelles B 168 et B 169 se trouvent dans la zone d'observation de l'Espace Naturel Sensible des Gorges du Nan, et sont utilisées soit pour stationner des véhicules (B168) soit par les utilisateurs de la falaise (B169).

Le Maire propose d'acheter ces bois de qualité moyenne ou d'accès difficile au prix de 0,20€ le m², soit un montant total 4086€ pour les trois parcelles. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décide de charger Monsieur le Maire à faire cette proposition d'achat aux consorts Martinet.

VII/ Demande de subvention pour la future deuxième tranche de l'aménagement des entrées et traversées de village

Entrée Sud

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il faut déjà se positionner au niveau des demandes de subventions pour les années futures.

Il propose de présenter des dossiers de demande de subvention pour la future deuxième tranche de l'aménagement des entrées et traversées de village Entrée Sud afin de se positionner dès à présent dans les futures programmations de subventions du Département.

Le montant estimatif des travaux est porté à 643 000, 00 € HT, les demandes de subvention se feront sur cet estimatif.

Il rappelle à l'assemblée que le montage de ces dossiers permettra de se positionner pour les années futures dans la programmation des subventions accordées par le Département mais que le projet de cette deuxième tranche reste à l'étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

-de présenter ces dossiers de subvention sur un montant estimatif de travaux de 643 000,00 € HT

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces demandes de subvention

Fin de séance : 22h30

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 12/07/2021 à 20h00